



PRÉSENTE

**CENTENAIRE
DES DROITS
DE L'ENFANT**
1924
2024

Centenaire des droits de l'enfant

Au cours de l'Antiquité et du Moyen-Âge, les enfants n'étaient pas toujours considérés comme des êtres humains à part entière et ne bénéficiaient pas d'une protection liée à leur âge et à leurs besoins particuliers. Ce n'est qu'à partir de la Révolution française et surtout du 19^e siècle que l'idée d'une protection adaptée à la vulnérabilité des enfants se développe progressivement en Europe et que des lois spécifiques sont adoptées (pour encadrer le travail des enfants ou rendre l'école obligatoire et gratuite, par exemple).

Il faudra attendre le début du 20^e siècle et les conséquences dévastatrices des deux grands conflits mondiaux dont les enfants ont été les premières victimes – près de 6 millions d'enfants orphelins suite à la Première Guerre mondiale, 1,5 millions d'enfants juifs européens morts durant la Shoah – pour que des voix s'élèvent et que les États prennent progressivement conscience de la nécessité de protéger les enfants en leur garantissant des droits.



1924

La Déclaration de Genève sur les droits de l'enfant est adoptée par la Société des Nations sur proposition d'Eglantyne Jebb, la première défenseuse des droits de l'enfant.

1945

L'Organisation des Nations Unies (ONU) est créée à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. L'objectif de ses fondateurs est de mettre fin à la guerre, promouvoir la paix, la justice et une vie meilleure pour l'Humanité.

1946

L'ONU reprend la Déclaration de Genève et crée l'UNICEF (Fonds International de Secours à l'Enfance) pour défendre les droits de l'enfant dans tous les pays du monde.

1948

L'ONU vote la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

1959

L'ONU vote une deuxième Déclaration des droits de l'enfant à l'unanimité de ses 78 pays membres. Elle pose les bases de ce que sera 30 ans plus tard la Convention internationale des droits de l'enfant.

1989

L'ONU adopte à l'unanimité la Convention internationale des droits de l'enfant qui énonce les droits de tous les enfants.

1990

La France ratifie cette Convention. Elle est, après la Suède, le deuxième pays européen à le faire. Aujourd'hui, elle a été ratifiée par 197 pays.

2024

Les droits de l'enfant ont 100 ans!

CENTENAIRE
DES DROITS
DE L'ENFANT

1924
2024





Les figures emblématiques des droits de l'enfant

Deux personnalités engagées ont contribué de manière décisive à la prise de conscience par les États de la nécessité de protéger les enfants en leur reconnaissant des droits engageant les adultes: **Eglantyne Jebb**, durant et après la Première Guerre mondiale et le pédiatre et pédagogue polonais, **Janusz Korczak** pour son engagement indéfectible auprès des enfants orphelins du ghetto de Varsovie durant la Shoah.

Eglantyne Jebb 1876-1928

figure emblématique des droits de l'enfant



Durant et après la Première Guerre mondiale, Eglantyne Jebb, philanthrope anglaise et ancienne institutrice, alerte l'opinion publique sur les ravages provoqués par la guerre et ses conséquences sur les enfants.

Avec sa sœur, elle fonde l'organisation caritative *Save the Children Fund* pour aider les enfants victimes de la guerre, car «toutes les guerres sont des guerres contre les enfants» et aussi pour tous les enfants du monde qui sont dans le besoin.

En 1924, elle obtient que la Société des Nations adopte la Déclaration de Genève qui reconnaît pour la première fois des droits universels aux enfants et précise les responsabilités des adultes. Ce n'est encore qu'une déclaration de principe qui n'oblige en rien les États, mais il s'agit d'une véritable avancée marquant le début d'un processus qui aboutira, en 1989, à la Convention internationale des droits de l'enfant.

Son préambule affirme : «*Par la présente Déclaration des droits de l'enfant, dite Déclaration de Genève, les hommes et les femmes de toutes les Nations reconnaissent que l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur, affirmant leurs devoirs, en dehors de toute considération de race, de nationalité, de croyance.*»

Eglantyne Jebb meurt en 1928 à Genève, après avoir fortement contribué à imposer dans les consciences la nécessité de protéger les enfants et de leur reconnaître des droits.

Chaque génération d'enfants offre à l'humanité la possibilité de reconstruire le monde après sa ruine.

Eglantyne Jebb



Janusz Korczak 1878-1942

figure emblématique des droits de l'enfant

Janusz Korczak est un pédiatre et pédagogue polonais qui a fondé plusieurs orphelinats dans lesquels il a développé des idées progressistes en matière d'éducation et de respect des enfants. Il a fait de ces lieux de vie des sociétés d'enfants autogérées, avec leur propre parlement, leur tribunal d'arbitrage et leurs journaux d'enfants. Il a laissé de nombreux écrits, notamment un traité de pédagogie *Comment aimer un enfant*, dans lesquels il défend le droit des enfants à l'éducation, au respect, à l'amour, à être soi-même, à protester, et s'affirme comme un précurseur de l'éducation bienveillante, opposé aux châtiments corporels.

Durant la Seconde Guerre mondiale, il refuse d'abandonner les enfants juifs orphelins dont il a la charge dans le ghetto de Varsovie et est déporté avec eux en août 1942 au camp d'extermination de Treblinka où il mourra à leurs côtés.

Après la guerre, la Pologne, qui est le pays qui a perdu le plus d'enfants du fait de la Shoah, propose à l'ONU qu'une Convention internationale des droits de l'enfant, contraignante pour les États, soit votée. La Convention internationale des droits de l'enfant est en grande partie un héritage de la pensée et du comportement exemplaire de Janusz Korczak.



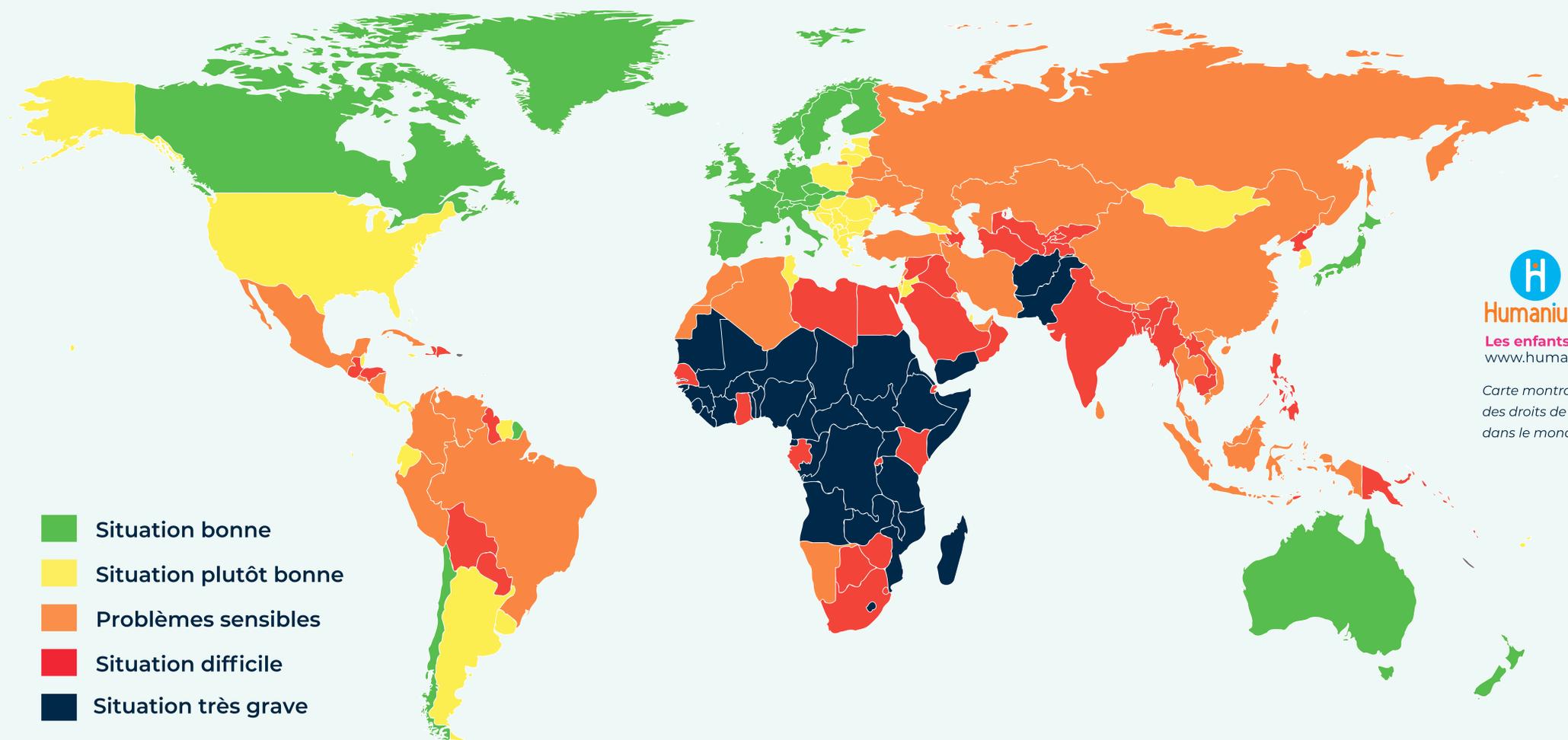
L'enfant ne devient pas un homme,
il en est déjà un.

Janusz Korczak



La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)

LES DROITS DE L'ENFANT DANS LE MONDE



Humanium

Les enfants d'abord !
www.humanium.org

Carte montrant l'application
des droits de l'enfant
dans le monde en 2018

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est un traité international adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989.

Ratifiée par 197 États, la CIDE est le traité relatif aux droits humains le plus largement adopté de l'histoire. Aujourd'hui, seuls les États-Unis ne l'ont pas ratifié.

La Convention énonce les droits fondamentaux des enfants et est juridiquement contraignante pour les États qui

l'ont adoptée, c'est-à-dire qu'elle les oblige à les respecter: ces derniers s'engagent à publier régulièrement des rapports qui permettent au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies de contrôler la mise en œuvre effective de la Convention internationale. Cela a permis de nombreuses avancées favorables aux enfants dans le monde entier mais beaucoup reste à faire pour garantir sa parfaite application.

Cette carte montre l'application des droits de l'enfant dans le monde. Quand les pays sont en vert, la situation est jugée bonne, même s'il y a des progrès à faire.

Les situations difficiles ou très graves dans certains pays sont parfois liées à des contextes compliqués, de guerre ou de pauvreté, qui rendent l'application des droits de l'enfant quasiment impossible.

LES 10 DROITS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT

La Convention internationale des droits de l'enfant est un texte de 54 articles, que l'on peut résumer autour de 10 droits fondamentaux.



LE DROIT À L'IDENTITÉ

(articles 7 et 8 de la CIDE)

Arun est né dans un pays en guerre. Il n'a pas pu être déclaré officiellement aux autorités. Lorsqu'il part dans la capitale de son pays pour y faire des études, il ne peut pas s'inscrire à l'université car il n'a pas d'identité reconnue. De même il ne peut pas voyager car il n'a pas de passeport.

Posséder une identité est un droit humain fondamental qui permet à chaque enfant de pouvoir jouir de l'ensemble de ses droits.

Dès la naissance, les parents doivent déclarer leur enfant auprès des autorités de leur pays. En enregistrant la naissance d'un enfant, l'État reconnaît son existence ce qui lui donne une identité et officialise

son statut au regard de la loi. Si l'enfant n'est pas déclaré à sa naissance, il n'existe pas aux yeux de l'État et rencontrera des difficultés pour se soigner, être scolarisé ou bénéficier d'une protection sociale. Sans enregistrement, l'enfant ne peut pas être correctement protégé car il n'a pas d'existence officielle.



Il y a encore du boulot !

1. Selon toi, dans le monde, combien d'enfants de moins de 5 ans n'ont jamais été enregistrés à la naissance ?

A. 230 millions

B. 800 000

C. 60 millions

Retrouvez les réponses aux questions en fin d'exposition.



LE DROIT À L'ÉGALITÉ

(article 2 de la CIDE)

Après avoir dormi plusieurs nuits à la rue, **Kazadi** et ses parents, arrivés depuis peu en France en situation irrégulière, sont hébergés dans un hôtel du Samu social situé dans une commune d'Île-de-France. Lorsque l'assistante sociale qui accompagne la famille entame les démarches pour le scolariser dans l'école du quartier, elle se heurte à des difficultés du côté de la mairie qui ne le souhaite pas du fait de la situation administrative des parents.

Tous les enfants ont les mêmes droits et doivent être traités de la même façon, quels que soient leur sexe, leur langue, leur couleur de peau, leur religion, le pays d'où ils viennent, la situation de leurs parents...

Le droit à l'égalité, c'est reconnaître que tous les enfants sont différents et respecter cette différence. Cette différence ne doit pas donner lieu à un traitement particulier, qui entraînerait des conséquences

négatives pour l'enfant. Ça, ce serait de la discrimination. Dans la situation de Kazadi, c'est une intervention auprès de la Défenseure des droits, qui veille au respect des droits fondamentaux en France, qui lui permettra d'aller à l'école comme tous les enfants de France.

Il y a encore du boulot !

2. Selon toi, quel est le pourcentage d'enfants dans le monde qui déclarent subir ou être témoins de discriminations ?

A. 87 %

B. 63 %

C. 26 %

Retrouvez les réponses aux questions en fin d'exposition.



LE DROIT À L'ÉDUCATION ET AUX LOISIRS

(articles 28, 29 et 31 de la CIDE)

Sofia arrive en France à 10 ans avec ses parents qui ont obtenu le statut de réfugiés. Depuis sa naissance elle n'a pas pu aller à l'école car son pays était en guerre. Elle va être scolarisée pour la première fois et inscrite dans une classe adaptée pour les élèves dont la langue maternelle est une langue étrangère.

L'éducation est l'apprentissage de connaissances. Chez les plus jeunes cela commence par les connaissances élémentaires. Les enfants apprennent à lire et à écrire grâce à l'école et à leurs parents.

L'éducation permet aussi à un enfant de développer sa personnalité, ainsi que ses capacités physiques et intellectuelles. Elle contribue ainsi à l'épanouissement des enfants en leur permettant par exemple de se faire des amis et d'accéder plus tard à un métier qui leur convient.

L'éducation a pour finalité d'améliorer la qualité de vie des enfants. Elle offre aux plus défavorisés une chance de sortir de la pauvreté.

Mais pour bien grandir et se développer, un enfant a tout autant besoin de temps libre pour jouer, courir, faire du sport, imaginer, créer et... se reposer. Ce droit permet à l'enfant de se divertir, de grandir dans un climat bienveillant, de développer sa créativité et d'apprendre à vivre ensemble.



Il y a encore du boulot!

3. Selon toi, combien d'enfants ne vont pas à l'école dans le monde ?

- A. 60 millions
- B. 120 millions
- C. 11 millions

Retrouvez les réponses aux questions en fin d'exposition.



LE DROIT À LA SANTÉ

(articles 24 et 27 de la CIDE)

Adam entre au CE2, et bénéficie comme tous ses camarades d'une visite médicale dans son école. Le médecin scolaire se rend compte qu'Adam n'arrive pas à lire ce que la maîtresse écrit sur le tableau et qu'il a besoin de lunettes, ce qui explique en grande partie ses difficultés à suivre les cours.

Tout enfant a le droit d'avoir accès à une eau potable, à des aliments variés et équilibrés et à un environnement sain. Il a également le droit d'être protégé contre les maladies, notamment grâce à la vaccination et de bénéficier des meilleurs

soins possibles et de pratiquer une activité sportive. En plus de tout cela, il doit avoir accès à l'information qui peut l'aider à rester en bonne santé.

Les parents doivent veiller à protéger leur enfant contre

les maladies et les accidents, mais aussi l'emmener chez le médecin quand c'est nécessaire. Si les parents ou les personnes responsables de l'enfant ne peuvent lui assurer la protection et les soins dont il a besoin, c'est l'État qui le prend en charge. L'enfant a le droit d'avoir une sécurité sociale qui lui garantit d'être soigné, quelles que soient les ressources et la situation administrative de ses parents.

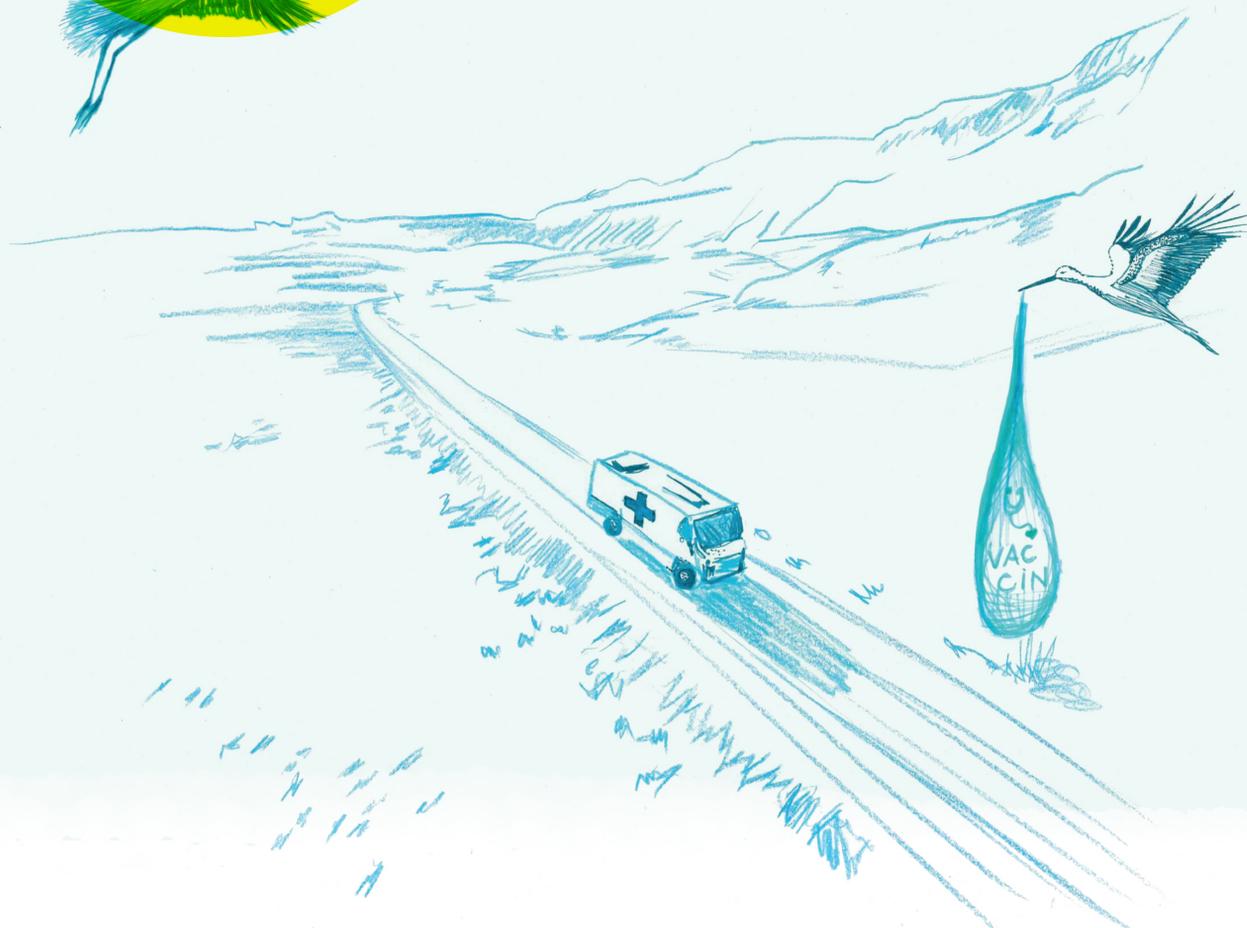


Il y a encore du boulot!

4. Selon toi, combien d'enfants souffrent de malnutrition chronique dans le monde ?

- A. 20 millions
- B. 149 millions
- C. 800 millions

Retrouvez les réponses aux questions en fin d'exposition.





LE DROIT À LA VIE PRIVÉE

(article 16 de la CIDE)

Sacha écrit tous les soirs dans son journal intime pour y raconter sa journée et tous les événements qui l'ont marqué. En ce moment, il est secrètement amoureux d'une camarade de classe, Nour, qui ne s'intéresse pas du tout à lui, ce qui le rend triste. Ses parents, à qui il ne veut pas en parler, attendent qu'il s'endorme pour lire son journal et comprendre ce qu'il se passe et s'assurer qu'il n'a pas d'ennuis à l'école. Un jour il s'en rend compte car le journal n'est plus à la même place. Il est très déçu car il s'agit de sa vie privée.

Avoir une vie privée, c'est avoir un jardin secret, ne pas être obligé de tout raconter quand on n'en a pas envie. Les enfants ont, comme les adultes, le droit d'en avoir une.

Les enfants ont le droit de garder pour eux certaines choses qui les concernent. Ils ont le droit à une intimité, même au sein de

leur famille. Leurs parents doivent respecter cette intimité.

Mais attention, lorsqu'un enfant a un "secret" qui lui fait mal, au corps ou à l'esprit, il doit en parler à un adulte et ne surtout pas le garder pour soi. Il peut aussi appeler gratuitement le 119 ou le 3018 s'il se sent en grande

difficulté ou en danger à l'école ou en famille.

Avec le développement d'internet puis des réseaux sociaux, la différence entre vie privée et vie publique est de plus en plus floue, notamment pour les enfants. Ce sont leurs parents qui ont le devoir de les sensibiliser aux risques des réseaux sociaux afin de protéger leur vie privée. Ils doivent veiller à ce que ses données personnelles (nom, prénom, adresse, ...) ainsi que son image soient protégées notamment dans les médias et sur internet.

Il y a encore du boulot!

5. Selon toi, avant l'âge de 13 ans, sur combien de photographies publiées sur internet un enfant européen apparaît-il en moyenne ?

- A. 1300
- B. 57
- C. 450

Retrouvez les réponses aux questions en fin d'exposition.





LE DROIT À LA PARTICIPATION

(articles 12, 13, 14, 15 et 17 de la CIDE)

Les parents d'**Inès** sont en train de se séparer dans des conditions très conflictuelles, ils vont vivre dans deux maisons différentes. Le juge a décidé qu'elle vivra chez sa mère la semaine et chez son père un week-end sur deux. Inès a 11 ans et préférerait faire l'inverse car cela lui permettrait de ne pas changer de collège, mais la juge à qui elle a fait sa demande n'a pas suivi son avis. Elle est très triste.

Tous les enfants doivent avoir la possibilité de s'exprimer, de participer à la construction de leur propre vie et de la société, d'agir et de faire des choix. Leurs opinions doivent être prises en compte. Ce droit s'applique dans toutes les sphères de la vie de l'enfant : à la maison, à l'école,

au club de sport et dans la société. Dans le cas d'**Inès**, il est possible que la juge ait des informations qui l'ont amenée à prendre cette décision dans l'intérêt de l'enfant.

Les enfants ne sont pas toujours écoutés, ni pris au sérieux, et ceci est vrai partout dans le monde.

Pour qu'ils puissent participer à leur juste mesure, il faut les informer d'une façon adaptée à leur âge, les encourager à exprimer leurs préoccupations, les écouter et leur offrir des lieux d'expression sécurisés.

L'engagement au sein d'une association constitue par exemple pour les enfants une façon de s'exprimer et d'agir en attendant d'avoir le droit de vote. Dans certaines villes, comme à Paris, les enfants peuvent aussi adresser des propositions au conseil municipal.

Il y a encore du boulot !

6. Selon toi, quelle part des enfants français estime qu'ils ne sont pas assez associés aux décisions politiques qui les concernent ?

- A. 68 % des enfants
- B. 35 % des enfants
- C. 73 % des enfants

Retrouvez les réponses aux questions en fin d'exposition.





LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE

(articles 9 et 10 de la CIDE)

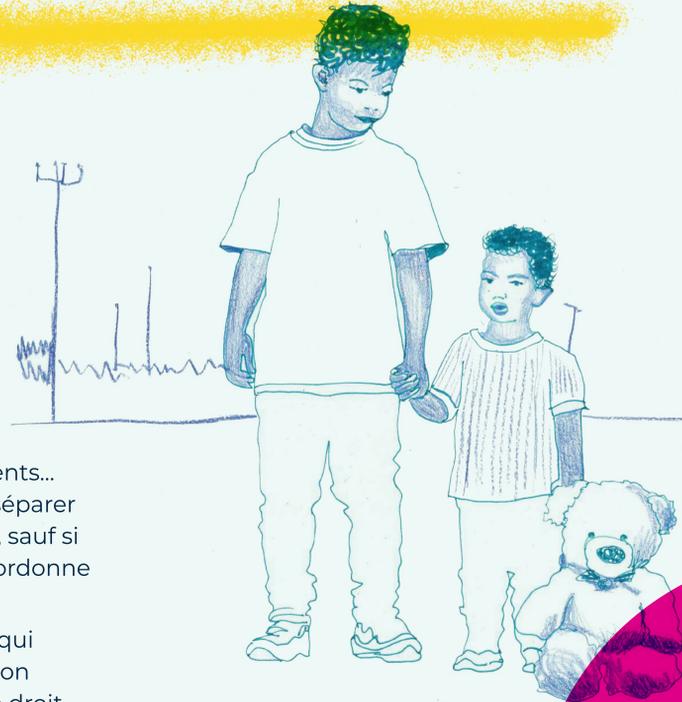
Inaya s'entend très bien avec sa grand-mère, elle adore passer du temps avec elle, surtout le mercredi. Un jour, ses parents se disputent avec sa grand-mère. Ils ne veulent plus qu'Inaya aille la voir le mercredi. Elle est très triste et ne comprend pas cette décision: «j'ai le droit de voir ma grand-mère, nous ne nous sommes pas disputées, nous!»

La famille est l'endroit où l'enfant doit se sentir en sécurité, reconnu et aimé. Il existe une pluralité de modèles familiaux: en 2020 en France, ¼ des familles étaient monoparentales.

Parfois, il peut y avoir une maman et un papa, d'autres fois seulement l'un ou l'autre, ou encore deux papas, ou deux mamans. La famille comprend aussi les frères et sœurs, les beaux-parents, les oncles

et tantes, les grands-parents... Personne n'a le droit de séparer un enfant de ses parents, sauf si une décision de justice l'ordonne dans son intérêt.

Les parents et tous ceux qui participent à son éducation doivent veiller à ce que le droit de l'enfant à garder des liens avec des personnes qui comptent dans sa vie puisse être respecté, même si eux-mêmes n'en gardent pas, comme dans le cas d'Inès.



Il y a encore du boulot!

7. Selon toi, pour lutter contre l'immigration entre 2017 et 2021, quel pays démocratique a séparé des enfants de leurs parents? En 2024, plus de 1400 n'ont toujours pas retrouvé leur famille.

- A. L'Angleterre
- B. L'Italie
- C. Les États-Unis

Retrouvez les réponses aux questions en fin d'exposition.



LE DROIT POUR L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP DE VIVRE AVEC ET COMME LES AUTRES

(article 23 de la CIDE)

Arthur est en fauteuil roulant. Il vient de finir son année de 3^e. À la rentrée, il entrera au lycée. Il a hâte de commencer cette nouvelle aventure avec ses amis. Cependant, il apprend que le lycée où il devait s'inscrire n'est pas équipé d'un ascenseur. Il devra donc aller dans un autre lycée, accessible aux personnes à mobilité réduite. Il est triste et en colère face à cette injustice.

Les enfants en situation de handicap ont le droit de vivre avec et comme les autres enfants.

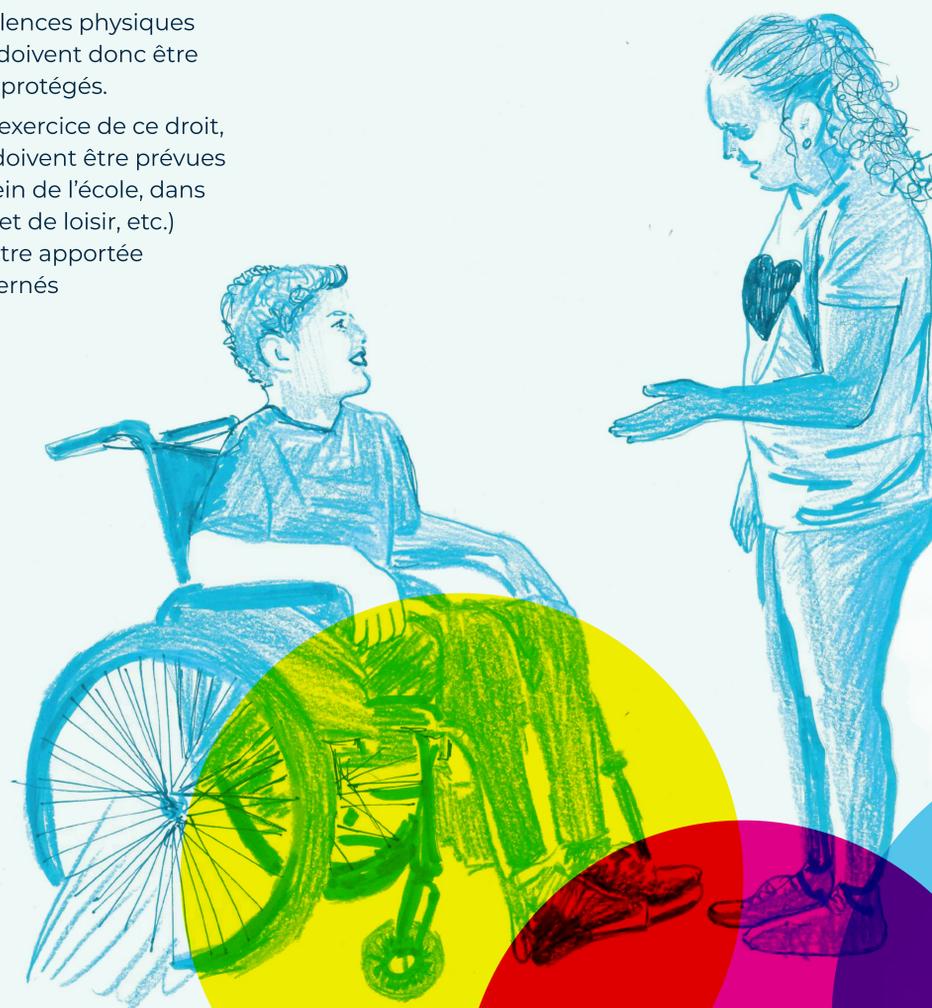
Un handicap est une différence, dans le corps ou dans la tête, qui rend certaines actions plus difficiles. Qu'il s'agisse d'un enfant en situation de handicap moteur (par exemple en fauteuil roulant), sensoriel (par exemple sourd), intellectuel ou psychique, ils ont tous les mêmes droits

que les enfants valides, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas de handicap.

Ainsi, ils ont le droit non seulement d'être protégés et aidés, mais aussi de participer pleinement à la société, d'aller à l'école, de faire du sport, d'exprimer leurs opinions et de participer aux décisions qui les concernent. Parce qu'ils sont plus vulnérables que les autres enfants, ils sont plus souvent victimes de violences

(harcèlement, violences physiques et sexuelles...), ils doivent donc être particulièrement protégés.

Afin de garantir l'exercice de ce droit, des adaptations doivent être prévues (dans la rue, au sein de l'école, dans les lieux de sport et de loisir, etc.) et une aide doit être apportée aux enfants concernés et à leur famille.



Il y a encore du boulot !

8. Selon toi, combien d'enfants en situation de handicap ne sont pas scolarisés en France ?

A. 23 % B. 10 % C. 4 %

Retrouvez les réponses aux questions en fin d'exposition.



LE DROIT À UNE JUSTICE ADAPTÉE

(articles 37 et 40 de la CIDE)

Lola a 13 ans, sa grande sœur Jade a 19 ans. Elle l'admire beaucoup car cette dernière a toujours des vêtements à la mode et est très bien maquillée. Un week-end, elles vont dans un centre commercial et passent un bon moment à essayer des vêtements. Jade demande à Lola de cacher dans son sac un très joli chemisier et de la retrouver à la sortie du magasin. Lola fait ce que lui dit sa grande sœur. Elle sort toute joyeuse et se fait arrêter par les agents de sécurité du magasin qui ont repéré le manège des deux sœurs sur les caméras de surveillance. Ils appellent la police qui les emmènent au commissariat. Les parents sont convoqués. Le magasin a porté plainte. Lola, qui est une enfant, sera jugée par un juge des enfants qui tiendra compte de son jeune âge et des circonstances du vol. Jade sera jugée comme l'adulte qu'elle est et la peine sera plus sévère.

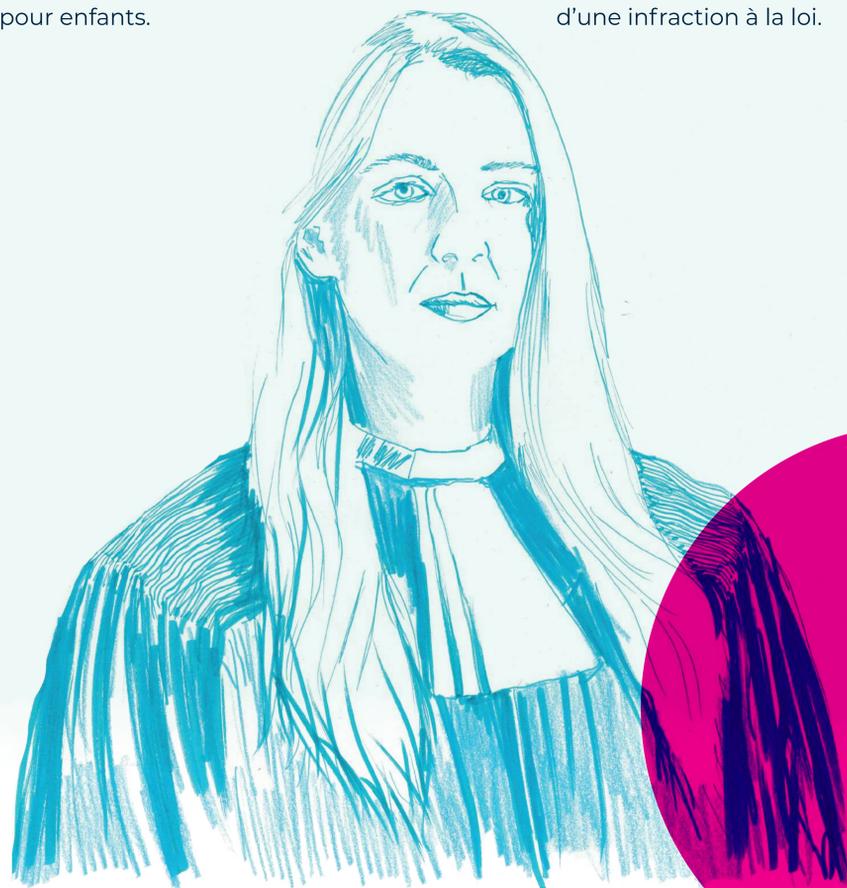
Les enfants bénéficient d'une justice spécifique, rendue par un juge des enfants et un tribunal pour enfants.

Le rôle du juge des enfants est de protéger l'enfant, qu'il soit victime ou auteur d'une infraction à la loi.

Si un enfant est en danger, le juge des enfants peut intervenir pour lui apporter une protection.

Si un enfant n'a pas respecté la loi, il a le droit à une justice adaptée à son âge et à son degré de discernement. Elle est avant tout à visée éducative et rappelle le cadre de la loi à l'enfant ainsi qu'à ses parents. On considère qu'un enfant qui se comporte mal, même s'il doit être puni, est aussi victime de son environnement.

Dans les deux cas, un enfant a toujours le droit de bénéficier du soutien d'un avocat pour défendre ses intérêts.

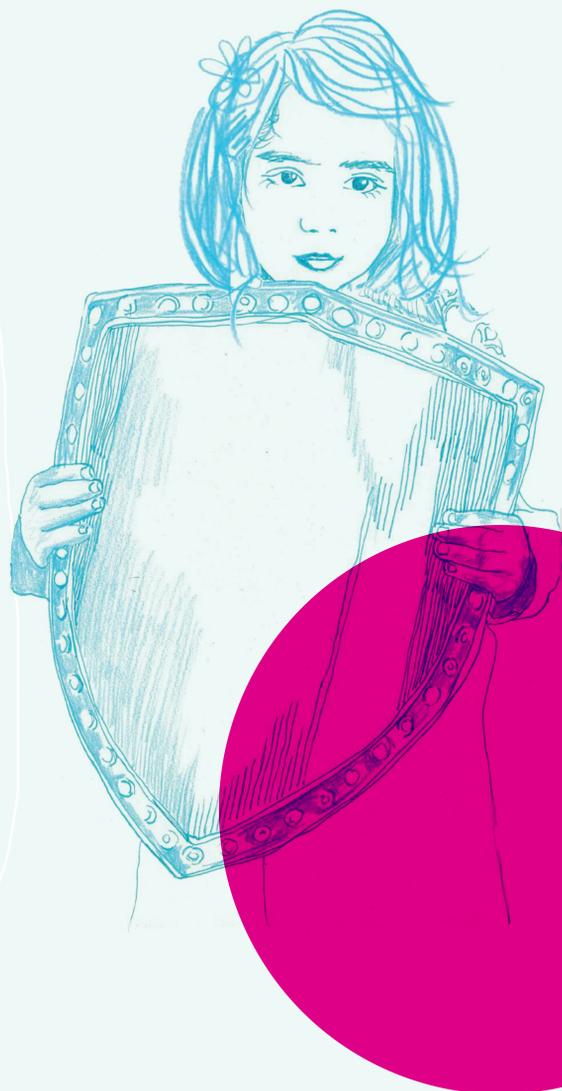


Il y a encore du boulot!

9. À partir de quel âge peut-on être condamné à une peine de prison à vie aux États-Unis?

A. 21 ans B. 16 ans C. 9 ans

Retrouvez les réponses aux questions en fin d'exposition.



LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE

(articles 11, 19, 32 à 39 de la CIDE)

Le jour de la rentrée, **Alicia** arrive dans un nouveau collège où elle ne connaît personne. Elle se dirige vers un groupe de filles pour faire connaissance. Personne ne lui adresse la parole. Alicia va devenir leur souffre-douleur. Chaque matin, elle est attendue devant les grilles du collège par ce groupe de filles qui l'insulte et la critique sur son apparence devant tout le monde. Elle est très angoissée et en perd le sommeil. Elle reçoit des messages sur internet jusque tard dans la nuit. Elle maigrit. Sa scolarité s'en ressent. Elle ne sait pas à qui s'adresser. Elle ne connaît pas le 3018 qu'elle pourrait appeler gratuitement ou envoyer un tchat pour avoir des conseils.

Les enfants doivent être protégés contre toutes les formes de violences physiques (ce qui fait mal au corps), psychologiques (ce qui fait mal au cœur) ou

sexuelles (ce qui touche les parties intimes).

Depuis la nuit des temps, les enfants ont subi partout dans le monde beaucoup de violences « éducatives » au sein de leur famille et dans la société. Dans certains pays, ils subissent directement les conséquences

des guerres et sont parfois même enrôlés pour combattre. Ils sont encore trop souvent obligés de travailler ou mariés de force.

En Europe et notamment en France, les enfants sont mieux protégés contre la guerre et l'exploitation mais continuent de subir de nombreuses violences.

Les chiffres alarmants des violences sexuelles et de l'inceste, l'augmentation des situations de harcèlement et de cyber-harcèlement ou encore la proportion de parents qui persistent à faire preuve de violence dans le cadre de l'éducation montrent que le combat est encore loin d'être gagné.



Il y a encore du boulot !

En France, on estime que :

→ **19 % des enfants sont victimes de harcèlement entre pairs.**

(sondage IFOP pour l'association Marion la main tendue, novembre 2023)

→ **160 000 enfants subissent des violences sexuelles chaque année.**

(estimations de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles)

→ **1 enfant meurt tous les 5 jours sous les coups d'un de ses parents.**

(enquête de la Mission interministérielle sur les morts violentes d'enfants au sein des familles - 2018)

→ **24 % des parents déclarent utiliser la fessée dans le cadre de l'éducation de leur enfant.**

(étude IFOP pour la Fondation pour l'Enfance - 2024)

Dans le monde, on estime que :

→ **300 000 enfants sont enrôlés de force dans des groupes armés.**

(estimations de l'UNICEF - 2023)

→ **650 millions de filles et de femmes aujourd'hui en vie ont été mariées avant l'âge de 18 ans, soit 1 jeune femme sur 5 dans le monde.**

(source UNICEF)



Les réponses du quiz:

Bravo! Tu as tenté de répondre à toutes les questions. Voici les réponses. Quel est ton score ?

- Réponse A :** Dans le monde, 230 millions d'enfants de moins de 5 ans n'ont jamais été enregistrés à la naissance. Source: UNICEF
- Réponse B :** Dans le monde, 63 % des enfants déclarent subir ou être témoins de discriminations. Source: Sondage U-Report mené par l'UNICEF. Rapport annuel 2022.
- Réponse A :** Dans le monde, 60 millions d'enfants ne vont pas à l'école. Source: UNESCO – Estimations 2019 – Observatoire des inégalités

- Réponse B :** Dans le monde, 149 millions d'enfants souffrent de malnutrition chronique. Source: Rapport mondial de l'UNICEF sur les crises alimentaires 2023
- Réponse A :** Avant l'âge de 13 ans, un enfant européen apparaît sur 1300 photos en moyenne sur internet. Source: Article "vie publique" - Bureau anglais du commissaire à l'enfance.
- Réponse C :** 73 % des enfants français estiment qu'ils ne sont pas assez associés aux décisions politiques. Source: Rapport de la Dynamique de la convention aux actes - Les enfants et les jeunes veulent être écoutés 2022

- Réponse C :** Les États-Unis ont séparé des enfants de leurs parents pour lutter contre l'immigration entre 2017 et 2021. Source: Washington Post, février 2024
- Réponse A :** 23 % des enfants en situation de handicap ne sont pas scolarisés en France. Source: Rapport UNAPEI 2023
- Réponse C :** Aux États-Unis, un enfant peut être condamné à une peine de prison à vie à partir de 9 ans. Source: Amnesty International; Human Rights Watch Rapport 2023; Humanium

Et sais-tu que, à Paris, il existe une Mission Droits de l'Enfant qui se rend dans tous les lieux qui accueillent des enfants pour les sensibiliser à leurs droits ?

Pour en savoir plus, rdv sur paris.fr



MISSION
DROITS
DE L'ENFANT



PARIS

Mission
Droits de l'Enfant

e-Enfance
3018
par tchat sur
3018.fr

Si tu es victime
de harcèlement

Si tu te sens
en danger

Allô enfance
en danger
119
par tchat sur
allo119.gouv.fr